

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2019

DELIBERATION N°2019.00169

PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DES VOIRIES ET RESEAUX DU LOTISSEMENT «PLEIN SOLEIL»- CONVENTION DE VERSEMENT ENTRE LA COMMUNE DE LA RICAMARIE ET SAINT-ETIENNE METROPOLE - AVENANT N°1

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 mai 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 58

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 58

Membres titulaires présents :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS, M. Yves MORAND, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

Le 27 mai 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190516-D20190016910-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190527

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2019

PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DES VOIRIES ET RESEAUX DU LOTISSEMENT «PLEIN SOLEIL»- CONVENTION DE VERSEMENT ENTRE LA COMMUNE DE LA RICAMARIE ET SAINT-ETIENNE METROPOLE - AVENANT N°1

Par convention du 25 octobre 2012, la commune de La Ricamarie s'est engagée à verser à La Métropole la participation exigible pour le financement des travaux de création des réseaux d'assainissement en application de la délibération du Conseil Municipal du 11 octobre 2012 fixant cette participation à 11,69 € HT/m².

Cette participation a été calculée sur un montant estimatif des travaux de 920 143 € HT (1 104 171,60 € TTC).

Les travaux se sont achevés en 2016 et ont été réceptionnés le 18 novembre 2016.

Le montant définitif de l'opération relevant de la part assainissement « Plein Soleil » a été arrêté à la somme de 604 937,75 € HT (725 925,30 € TTC) suite notamment à un coût des travaux revu fortement à la baisse à l'issue de l'appel d'offres.

Il convient de prendre un avenant à la convention fixant le montant définitif de la participation exigible sur la base du montant réel de l'opération.

Par dérogation à l'article 4 de la convention initiale, le montant de la participation exigible est fixé à 604 937,75 € HT (725 925,30 € TTC) pour la partie assainissement soit une participation arrondie à 7,69 € HT/m² pour la même surface de référence de 78 712 m².

Un premier versement d'un montant de 331 251,48 € TTC a déjà été effectué par la commune de La Ricamarie.

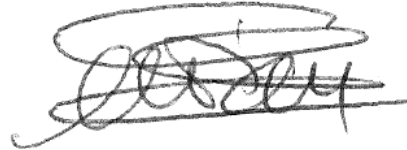
Le remboursement du solde de la participation de 394 673,82 € TTC sera effectué par la commune après réception du titre de recette émis par la Métropole dès notification de l'avenant à la commune.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n°1 à la convention de versement avec la commune de La Ricamarie concernant la participation pour le financement des voiries et réseaux ;**
- **les recettes correspondantes seront affectées au budget annexe assainissement, chapitre 13, compte 1333.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gaël Perdriau', written in a cursive style with a large loop at the top.

Gaël PERDRIAU